

Sept postes en 3 ans détachés au Parc marin du Cap

Le Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate réunissait hier, à Santa-Maria-di-Lota, son conseil de gestion, le quatrième et dernier de l'année, sous la présidence de Gilles Simeoni. À ses côtés, un invité de marque en la personne d'Yvon Combes, président du Sanctuaire Agoa.

Créé en 2010, cet immense espace marin de 143 256 km² couvre toute la zone économique exclusive des Antilles françaises: Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Pour la Corse, ce sanctuaire lointain reste un modèle pour la protection des mammifères marins.

Yvon Combes a assisté aux travaux, et il séjournera quelques jours pour visiter les sites du Parc et rencontrer ses animateurs et ses corps de métiers maritimes. *"Ici, a-t-il commenté, c'est l'esprit des 3 I qui prédomine: Insularité, Identité et Imagination."*

On sait que le Parc marin a besoin de s'étoffer au niveau de ses effectifs pour mener à bien toutes ses actions. Au départ, la ministre de l'Écologie avait prévu de détacher un seul poste, mais face à la demande pressante du président du Conseil exécutif, ce sont finalement sept postes qui seront déployés dans une période de trois ans,



Si les réunions de travail attirent toujours beaucoup de monde, ce sont bien celles du Parc marin du Cap.

des fonctionnaires et des agents de terrain seront ainsi redéployés.

Zones de protection forte

Réuni à huis clos comme il est d'usage, le conseil de gestion a notamment abordé trois grands thèmes, comme l'explique Maddy Cancemi, directrice déléguée du Parc marin. D'abord, la "stratégie mouillage" à déployer afin de préserver les habitats marins d'un ancrage trop important,



Au centre aux côtés de Gilles Simeoni, Yvon Combes, président du sanctuaire Agoa situé dans les Antilles françaises. /PHOTOS CM

par exemple dans le golfe de Saint-Florent. Les premières orientations ont été prises.

Ensuite, c'est la commission halieutique qui a été entendue pour faire cohabiter de manière apaisée les pêcheurs professionnels et les pêcheurs de loisirs, dont le "milieu" n'est pas encore quantitativement défini. Une concertation qui devrait déboucher dans un proche avenir à l'aménagement de zones de protection forte. Enfin, l'assemblée a voté le règlement

des aides pour l'année prochaine. Les subventions seront allouées aux communes et aux associations de deux manières: soit directement, pour financer une action ou une mission qui aurait reçu l'agrément du Parc, soit par le biais d'appels à projets sur des thématiques précises.

On pressent bien que 2020 sera une année importante dans la vie du jeune Parc marin, à la fois pour sa protection et sa mise en valeur.

J.-M.R.